



Le Canton et la Communauté de Communes Bassin Auterivain

Rôle, missions et responsabilités

Le canton d'Auterive (créé en 1892), dépend de l'arrondissement de Muret, dans le département de la Haute-Garonne en Région Occitanie. Il appartient à la septième circonscription de la Haute –Garonne.

Le nouveau découpage territorial de la Haute-Garonne entre en vigueur à l'occasion des élections départementales de mars 2015. Il est défini par le décret du 13 février 2014 en application de la loi du 17 mai 2013 (loi organique 2013-402 et loi 2013-403).

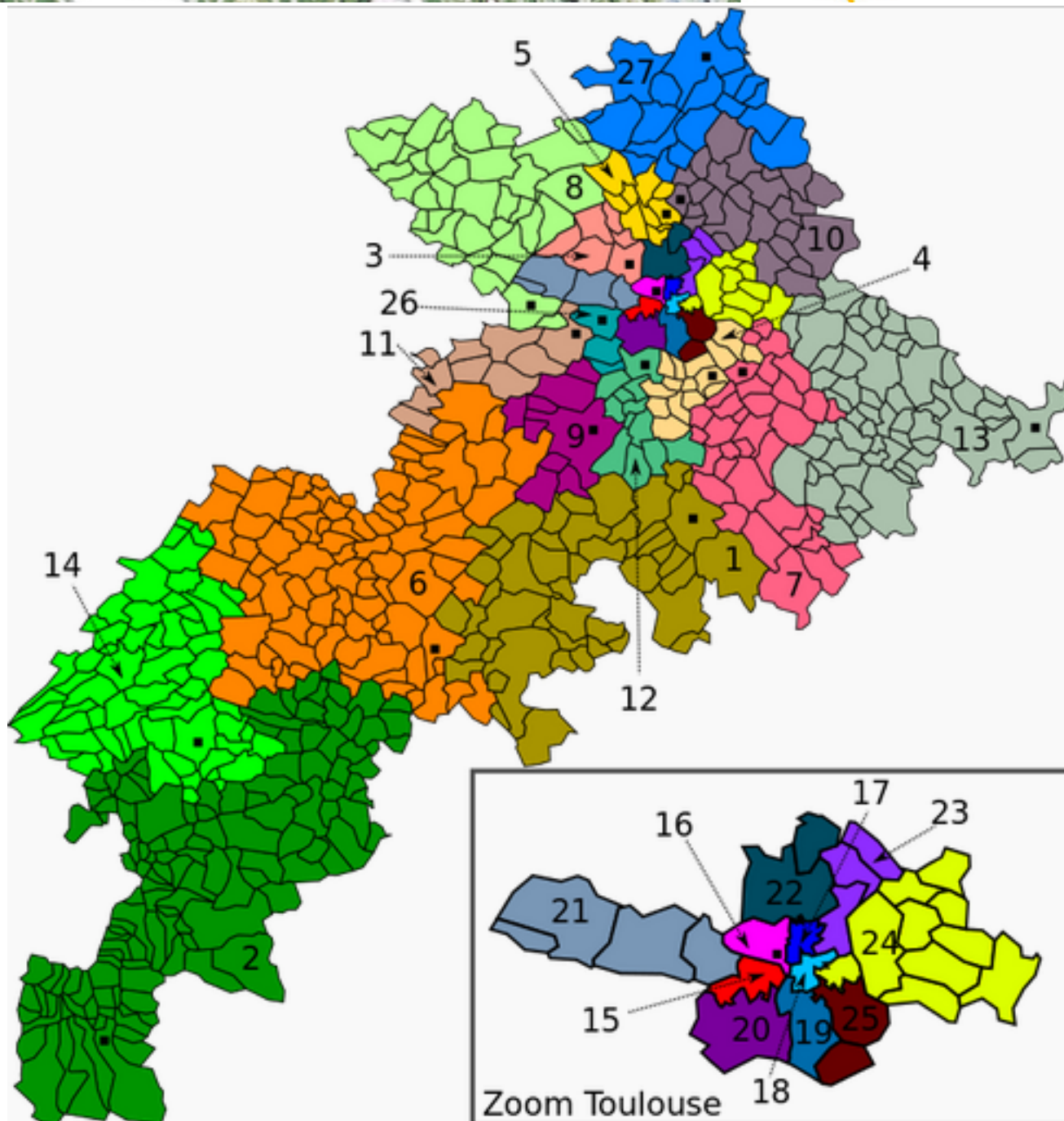
A partir de ces élections, les Conseillers départementaux sont élus au scrutin majoritaire binominal mixte : Les électeurs élisent au Conseil Départemental (anciennement Conseil Général), deux membres de sexe différent, soit un binôme de candidats. Les Conseillers départementaux élus, le sont pour 6 ans au scrutin binominal majoritaire à deux tours, l'accès au second tour nécessitant 12.5% des votes des inscrits au 1^{ier} tour. La totalité des Conseillers est renouvelée en même temps.

Cette réforme a nécessité un redécoupage des cantons dont le nombre est divisé par deux avec arrondi à l'unité impaire supérieure si ce nombre n'est pas entier impair, assorti de conditions de seuils minimaux . La Haute-Garonne passe de 53 cantons à 27.

Le canton d'Auterive comprend désormais 47 Communes au lieu de 11 issues de 6 cantons différents :

- * Des Communes d'Auterive (9)
- * Des Communes de Rieux-Volvestre (10)
- * Des Communes de Carbonne (11), de Montesquieu-Volvestre (10)
- * Des Communes de Cintegabelle (6) et du Fousseret (1).

Ce redécoupage administratif ne correspond plus à un seul arrondissement : 46 Communes sont incluses dans l'arrondissement de Muret et une commune dans celui de Toulouse. Le bureau centralisateur est situé à Auterive.



Liste des cantons

- 1- Auterive, 2- Bagnères-de-Luchon, 3- Blagnac, 4- Castanet-Tolosan, 5- Castelginest, 6- Cazères, 7- Escalquens, 8- Léguevin, 9- Muret, 10- Pechbonnieu, 11- Plaisance-du-Touch, 12- Portet-sur-Garonne, 13- Revel, 14- Saint-Gaudens, 15- Toulouse-1, 16- Toulouse-2, 17- Toulouse-3, 18- Toulouse-4, 19- Toulouse-5, 20- Toulouse-6, 21- Toulouse-7, 22- Toulouse-8, 23- Toulouse-9, 24- Toulouse-10, 25- Toulouse-11, 26- Tournefeuille, 27- Villemur-sur-Tarn

La communauté de commune du bassin Auterivain ayant pris sa forme définitive et étant opérationnelle, nous vous invitons à consulter le site officiel.

<https://www.cc-bassinauterivain.fr/>

Consultation des statuts de la Communauté des Communes du Bassin Auterivain (CCBA)

«Statut CCBA.pdf» en ligne



Le Burga
commune de la Haute-Garonne